

# Assemblée Générale Mixte

du

29 mai 2018



Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

# Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

Société Anonyme au capital de 1 000 000 d'euros

RCS Nanterre B 542 100 086

26 avenue du Général de Gaulle 92150 Suresnes

## Conseil d'Administration

M. François de Coincy  
M. Jean-Marie Wintgens  
Mme Marie-Solange de Luppé  
Mme Olivia de Demandolx  
M. Philippe Gausset  
M. Vivien de Coincy

55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne  
22 rue du Bosquet 4470 Belgique  
496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary  
10 rue Michelet 92100 Boulogne  
45 avenue Foch 69006 Lyon  
74 avenue de Breteuil 75007 Paris

Président  
Directeur Général  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur

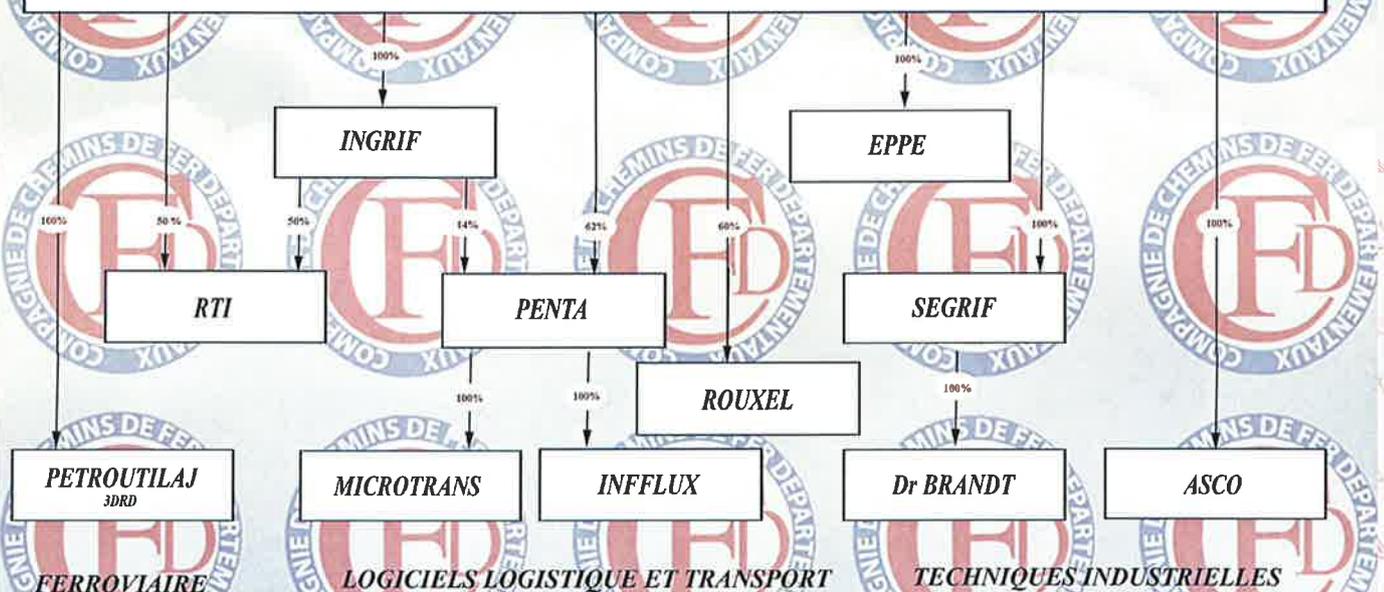
## Commissaires aux comptes

Deloitte et Associés  
Cabinet B.E.A.S.

185 avenue du Général de Gaulle 92200 Neuilly  
185 avenue du Général de Gaulle 92200 Neuilly



## COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX



# COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2018

La plus-value dégagée par la cession de nos bureaux de Suresnes a permis d'accroître fortement le montant de nos capitaux propres et de notre trésorerie disponible.

Les résultats de nos activités ont été en nette progression en 2017 malgré un niveau de chiffre d'affaires globalement stable.

### Le pôle des techniques industrielles

Le chiffre d'affaires de ce secteur est en diminution du fait d'une forte chute des activités de négoce de la société EPPE. Cette baisse sur une activité à faible marge n'a pas eu d'impact sur la rentabilité de l'entreprise.

Le redressement en 2017 de la société DR Brandt après une mauvaise année 2016 a permis d'avoir une nette progression de l'ensemble du pôle en termes de résultats.

En euros	Chiffre d'affaires			Résultats après impôts		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
INGRIF (1)	1 178 642	1 136 818	1 501 055	133 397	228 180	257 610
SEGRIF	374 612	347 291	532 038	34 250	23 901	54 205
EPPE	2 331 792	2 646 599	1 616 221	43 692	55 253	57 019
Dr BRANDT	2 085 506	1 341 933	1 820 217	162 079	-74 524	125 829
ASCO	2 258 122	2 544 786	2 130 354	315 636	324 003	261 500
<b>TOTAL</b>	<b>8 228 674</b>	<b>8 017 427</b>	<b>7 599 885</b>	<b>689 054</b>	<b>556 813</b>	<b>756 163</b>

(1) Les résultats d'Ingrif tiennent compte d'une provision sur titres RTI de 26 K€ en 2015, 47 K€ en 2016 et une reprise de provision de 20 K€ en 2017, d'un dividende reçu de Penta de 19 K€ en 2015 et 2016 et de 24 K€ en 2017. En conséquence, la contribution totale au résultat consolidé du pôle industriel est de 696 K€ en 2015, de 585 K€ en 2016 et de 724 K€ en 2017.

### Le pôle informatique

La progression de chiffre d'affaires de nos activités informatiques a été de 7,10% en 2017 avec une progression de résultats d'environ 15%. Nous prévoyons de conserver ce niveau d'activité et de résultats en 2018.

En euros	Chiffre d'affaires			Résultats après impôts		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
PENTA (1) (2)	613 700	614 572	671 820	91 949	119 796	148 933
ROUXEL	949 929	1 010 767	945 458	193 528	260 699	222 704
INFFLUX (1)	3 978 663	4 656 698	5 258 000	281 406	388 016	517 652
MICROTRANS (1)	584 707	750 531	699 417	49 093	90 013	85 069
<b>Total</b>	<b>6 126 999</b>	<b>7 032 568</b>	<b>7 574 695</b>	<b>615 976</b>	<b>858 524</b>	<b>974 358</b>
<b>Quote part groupe CFD</b>				<b>420 279</b>	<b>614 054</b>	<b>708 938</b>

(1) 73% jusqu'en 2015 et 77% en 2016  
(2) hors dividendes reçus d'INFFLUX pour 205 800 euros en 2016 et de Microtrans pour 59 856 euros en 2017

## Le pôle Ferroviaire

La société RTI a réalisé un chiffre d'affaires de 104 176 contre 361 965 euros en 2016. Le résultat est un profit de 40 918 euros contre une perte de 18 536 euros l'année précédente. Ce résultat provient essentiellement de la vente d'une partie du stock de matériel ainsi que de prestations sous-traitées à Petroutilaj-3DRD.

La société Petroutilaj-3DRD a réalisé un chiffre d'affaires de 933 000 euros en progression par rapport à l'année précédente (833 000 euros). Elle dégager un résultat de 17 276 euros contre une perte de 61 560 euros en 2016. La commande de révision d'autorails pour le Chemins de Fer Roumains prise en 2017 pour un montant de plus de 2 millions d'euros et réalisable entre 2018 et 2020 viendra compléter l'activité de révision de wagons.

Nos efforts de prospection des marchés à l'export n'ont pas encore été couronnés de succès, mais nous poursuivons cette politique.

La société Combrail a eu sur son premier exercice de 17 mois un chiffre d'affaires de 158 000 euros avec un résultat de 21 416 euros. Ces chiffres modestes ne traduisent pas tout le travail réalisé en matière d'agrément et d'organisation qui une fois bien assimilé lui donnera la crédibilité pour prétendre à des marchés plus ambitieux.

## Immobilier

Nous avons finalement réalisé la cession de nos bureaux de Suresnes pour un montant global de 9 463 542 euros qui a permis de dégager une plus-value brute avant impôts de 8 667 242 euros. Cette cession se répartit comme suit entre notre Compagnie et la SCI CFD :

Cession Bureaux de Suresnes	Prix de cession	Plus-value brute
En euros		
Compagnie CFD	5 963 542	5 776 068
SCI CFD	3 500 000	2 891 174
<b>Total</b>	<b>9 463 542</b>	<b>8 667 242</b>

La SCI CFD étant transparente au point de vue fiscal, la plus-value brute qu'elle dégager se retrouve dans les comptes de la Compagnie.

Le chiffre d'affaires et le résultat généré par l'immobilier hors plus-values est en diminution du fait de l'absence de loyers à Suresnes alors que les charges sont restées quasiment identiques. Les entrepôts et l'immeuble de Tolbiac sont toujours occupés à 100%, les locaux de la galerie marchande de la Chataigneraie et de Noisy le Grand sont encore cette année déficitaires.

Nous avons signé en avril 2018 une promesse de vente portant sur 320 m2 de bureaux situés à Paris 29 boulevard de Courcelles et destinés à être le futur siège social de la Compagnie. Cette acquisition devrait être finalisée fin juin 2018 pour un montant de 4 millions d'euros.

Loyers et charges perçus	2013	2014	2015	2016	2017
En euros					
par la Compagnie	500 243	394 215	686 194	685 440	202 010
par la SC Immobilière CFD	555 547	481 252	424 372	316 124	274 978
<b>Total</b>	<b>1 055 790</b>	<b>875 467</b>	<b>1 110 566</b>	<b>1 001 564</b>	<b>476 988</b>

## Situation financière de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

Le résultat, après 99 065 euros de dotation aux amortissements et 2 477 617 d'impôts société, s'élève à 5 283 232 euros contre 519 253 euros, l'année précédente.

La situation financière des cinq dernières années a évolué comme suit :

En euros	2013	2014	2015	2016	2017
Capitaux propres	16 491 190	16 577 544	16 586 398	16 610 651	21 398 883
Recours bancaires	1 929 807	1 509 969	1 111 349	1 245 151	859 088
Trésorerie disponible	5 578 771	5 674 557	5 960 450	6 372 408	15 351 801

Nous n'avons pas recensé d'évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice autres que ceux indiqués ci-dessus.

La compagnie n'a pas eu d'activité significative en 2017 en matière de recherche et développement.

En application de l'article D.441 I.-1° du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Créances Clients	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et +)
	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	
Nombre de jours	0					52
Nombre de factures						
Montants total TTC		230 206	36 805	3 100	186 821	456 932
Pourcentage des ventes		38, 25%	6,11%	0,52%	31,04%	75,90%
Dettes Fournisseurs	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et +)
	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	
Nombre de factures	7					27
Montants total TTC	8 572	71 942	15 441	93	10 443	97 919
Pourcentage des achats	1%	11,70%	2,50%	0,00%	1,70%	15,90%

### Distribution et affectation du résultat

Nous vous proposons la distribution d'un dividende de 36 € par action, éligible à l'abattement de 40%, représentant une distribution globale de 990 000 € suivant l'affectation ci-après :

Libellé	Report à Nouveau
Solde	10 816 956
Résultat de l'exercice	5 283 232
Distribution de dividendes	- 990 000
<b>Nouveau solde</b>	<b>15 110 188</b>

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 14 juin 2018

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2016	18,00	495 000 €
2015	18,00	495 000 €
2014	18,00	495 000 €

### Changement de siège social

L'immeuble de Suresnes ayant été vendu et dans l'attente du rachat de nouveaux bureaux, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Compagnie au 26 avenue du Général de Gaulle 92150 Suresnes où nous avons loué des bureaux.

Il est demandé aux actionnaires de ratifier ce changement de siège social.

### Renouvellement de mandats d'administrateurs

Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame de Luppé, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gausset, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

### Résolution concernant l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Les actionnaires doivent se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, répondant aux caractéristiques contenues dans les articles L.225 138 du code de commerce et 25 de l'ordonnance du 21 octobre 1986, codifiées sous les articles L 3332-18 et suivants du code du travail.

Les actionnaires délègueraient au Conseil d'Administration pour une durée maximale de 12 mois le pouvoir de réaliser cette augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés, dans la limite de 10 000 euros.

Le Conseil d'Administration considère qu'il n'est pas opportun d'effectuer une telle augmentation de capital.

## Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

### 1 – Le fonctionnement du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2017, il s'est réuni les 21 mars, 11 mai, 19 octobre et 14 décembre. Le taux moyen de participation au Conseil d'Administration a été de 100 %.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

### 2 – Mandats et fonctions exercées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Nom	Société	Fonction
M. Vivien de Coigny	Motatorious	Président
	Maison en vogue	Président
	R Channel	Gérant administratif
M. François de Coigny	INGRIF	Président (1)
	SEGRIF	Président (1)
	EPPE	Président (1)
	Biopresse	PDG
	Immobilière CFD	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Président
	Archimedia	Gérant
Afip Gestion	Gérant	
(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux		
M. Philippe Gausset	Tourisme Participations	Président et Directeur Général
	FID Management	Gérant
	IDF Partners	Président
	Huttopia	Administrateur
	TELCO Développement	Administrateur
	Cie des bateaux du lac du Bourget	Président
	SCI PHIA	Co-Gérant
	FIVAL	Président
Cie d'études et de travaux	Gérant	
M. Jean-Marie Wintgens	INGRIF	Directeur Général Adjoint
	SEGRIF	Directeur Général
	EPPE	Directeur Général
	ASCO	Président Directeur Général
	RTI	Directeur Général
	Laser Engineering	Gérant
	RTM	Gérant
	PENTA	Administrateur
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur

### 3 – Conventions

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

### 4 - Augmentation de capital - délégations au conseil d'administration

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

# COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MAI 2018

### PROJET DE RÉSOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2017 proposée par le Conseil d'Administration.

Elle fixe en conséquence le dividende à 36 € par action éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 990 000 €.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2016	18 €	495 000 €
2015	18 €	495 000 €
2014	18 €	495 000 €

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par les Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les Conventions qui y sont visées.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Marie-Solange de Luppé, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Philippe Gausset, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration. En conséquence elle approuve le remplacement de l'ancienne rédaction de l'article 4 des statuts par le texte suivant :

Article 4 : Siège social

Le Siège Social est à SURESNES (Hauts de Seine) 26 avenue Charles de Gaulle.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose une augmentation de capital réservée aux salariés en conformité avec les articles L225 129 6 du code de commerce et L 443 5 du code du travail et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités. (Le Conseil d'Administration est défavorable à l'adoption de cette résolution)

**COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX**

**BILAN**

Actif (en Euros)	Valeur au 31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	33 385	33 160	225	2 109
Terrains	111 500		111 500	230 000
Constructions	2 012 516	1 240 741	771 775	936 838
Matériel et outillage	2 084	2 084		
Autres immobilisations corporelles	90 061	86 499	3 561	928
Immobilisations en cours				
Participations	10 378 954	425 942	9 953 012	9 689 530
Prêts	801 737		801 737	854 887
Autres immobilisations financières	7 321		7 321	8 784
<b>Total 1</b>	<b>13 437 555</b>	<b>1 788 424</b>	<b>11 649 131</b>	<b>11 723 075</b>
Stock d'en-cours de productions de biens				140 291
Avances, acomptes versés sur commandes	5 847		5 847	23 341
Clients et comptes rattachés	491 292	12 600	478 692	749 731
Autres créances	2 557 780	946 520	1 611 260	2 499 568
Valeurs mobilières de placement	15 072 373	44 612	15 027 762	5 624 769
Disponibilités	324 039		324 039	747 639
Charges constatées d'avance	21 579		21 579	23 177
<b>Total 2</b>	<b>18 472 910</b>	<b>1 003 732</b>	<b>17 469 180</b>	<b>9 808 517</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>31 910 465</b>	<b>2 792 155</b>	<b>29 118 311</b>	<b>21 531 592</b>

Passif (en Euros)	31/12/2017	31/12/2016
	avant répartition	avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	10 816 956	10 792 704
Résultat de l'exercice	5 283 232	519 253
Provisions réglementées	2 287	2 287
<b>Total 1</b>	<b>21 398 883</b>	<b>16 610 651</b>
<b>Provisions pour charges 2</b>	<b>240 228</b>	<b>141 314</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	859 088	1 245 151
Emprunts et dettes financières diverses	3 651 327	3 206 543
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 814	67 804
Dettes fiscales et sociales	2 756 785	234 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	25 859	25 426
Produits constatés d'avance	29 326	0
<b>Total 3</b>	<b>7 479 199</b>	<b>4 779 626</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>29 118 311</b>	<b>21 531 592</b>

**COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX**

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>(en Euros)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires	506 628	1 036 056
Production stockée	- 140 291	
Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	20 674	80 000
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>387 011</b>	<b>1 116 056</b>
Achats de matière et autres approvisionnements	3 275	7 924
Autres achats et charges externes	574 856	402 426
Impôts, taxes et versements assimilés	139 759	143 588
Salaires et traitements	441 210	349 442
Charges sociales	196 053	148 158
Dotation aux amortissements	99 065	109 745
Dotation aux provisions	102 782	90 442
Autres charges	25 001	25 000
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 582 000</b>	<b>1 276 725</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 1 194 989</b>	<b>- 160 669</b>
Produits financiers et assimilés	3 236 815	1 225 232
Charges financières et assimilées	- 53 804	- 514 460
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 988 022</b>	<b>550 104</b>
Produits exceptionnels	5 965 550	
Charges exceptionnelles	- 192 723	
Impôts sur les bénéfices	2 477 617	30 849
<b>Résultat net</b>	<b>5 283 232</b>	<b>519 253</b>

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise :

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

# Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Opérations en comptes courants

Pour trois filiales et participations de votre société, les opérations commerciales et/ou de trésorerie font l'objet d'une inscription en compte courant. Le solde de ces comptes courants dans les comptes de votre société au 31 décembre 2017 vous est présenté dans le tableau ci-après :

Sociétés concernées	Solde débiteurs bruts en euros	Provision pour dépréciation	Solde débiteurs nets en euros
Société Civile CFD	1 125 800		1 125 800
Petroutilaj-3DRD	268 535		268 535
PENTA	200		200

Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.

#### Personnes concernées :

- Monsieur François de Coincy, Président de votre conseil d'administration, est Gérant de la Société Civile CFD et Président de la société Petroutilaj- 3DRD
- Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur et Directeur Général de votre société, est administrateur de la société PENTA et administrateur de la société Petroutilaj- 3DRD.

#### 2. Bail commercial avec la société Maison en Vogue

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m<sup>2</sup>) et de bureaux (300 m<sup>2</sup>) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 140 000 €, étant précisé que votre société accordera un rabais de 50 000 € pour la première période triennale. Pour les deux périodes triennales suivantes, il pourra être accordé un rabais, plafonné à 50 000 €, destiné à ramener le loyer au niveau du prix du marché dans l'hypothèse où le loyer de base excéderait ce niveau.

Le loyer sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> septembre sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4<sup>ème</sup> trimestre par rapport à celui du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Le montant du loyer comptabilisé en produit, au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 90 000 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée :

- Monsieur Vivien de Coincy, administrateur de votre société, est Président de la société Maison en Vogue

**3. Convention de trésorerie avec la société RTI en date du 1er janvier 2014.**

Au 31 décembre 2017 les avances de fonds consenties par votre société à la société RTI se sont élevées à 200 420 €. Ces avances n'ont pas été rémunérées au titre de l'exercice 2017.

Personne concernée :

- Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur et Directeur Général de votre société, est Directeur Général de la société RTI.

**4. Convention de prêt avec la société Penta en date du 1er janvier 2014**

Les avances de fonds consenties à votre société par la société Penta porteront intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire. Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2017.

Personne concernée :

- Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur et Directeur Général de votre société, est administrateur de la société Penta.

**5. Convention de prêt avec la société Rouxel Informatique en date du 1er janvier 2014**

Les avances de fonds consenties à votre société par la société Rouxel Informatique porteront intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire lui permettant ainsi de profiter des mêmes avantages que votre société. En application de cette convention, les avances de fonds effectuées par la société Rouxel Informatique, qui s'élèvent à 640 000 € au 31 décembre 2017, ont généré au titre de l'exercice 2017 une charge financière de 5 661 € pour votre société enregistrée dans les comptes de l'exercice.

**6. Convention de garantie financière avec la société INFFLUX en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

A la demande de sa sous-filiale, la société INFFLUX, votre société s'est portée caution pour garantir la bonne fin d'un marché. La caution accordée par votre société est plafonnée à un montant maximum de 1 million d'euros. Cette caution est rémunérée par la société INFFLUX à raison de 2% par an. Le produit financier généré par cette caution et comptabilisé à ce titre, s'est élevé à 20 000 € sur l'exercice 2017.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 22 octobre 2015.

**7. Convention de prêt avec la société Petroutilaj-3DRD en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Votre société a consenti un prêt de 732 722,38 € dans le cadre de l'acquisition des biens de SC PETROUTILAJ par la société Petroutilaj - 3DRD. Les avances de fonds consenties par votre société à la société Petroutilaj - 3DRD portent intérêt aux mêmes conditions et taux que ceux dont votre société bénéficie de la part de la banque dans laquelle est placée sa trésorerie excédentaire pour une durée de 10 ans à partir de la date de souscription.

Ce prêt a généré des produits financiers en 2017 pour un montant de 1 099 €.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 31 mars 2016 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2016.

Personnes concernées :

- Monsieur François de Coincy, Président de votre conseil d'administration, est Président de la société Petroutilaj - 3DRD
- Monsieur Jean-Marie Wintgens, administrateur et Directeur Général de votre société, est administrateur de la société Petroutilaj- 3DRD

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents  
d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée Générale mixte du 29 mai 2018 – 7ème résolution

A l'assemblée générale de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant maximum de 10 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport de gestion du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : concernant les modalités de fixation du prix d'émission, ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

**COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX**  
**RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**EXERCICE 2017**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	502 293	1 438 667	971 717	1 036 056	506 628
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	718 445	716 622	577 651	697 862	7 936 276
- Impôts sur les bénéfices	23 672	74 789	- 75 187	30 849	2 477 617
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	514 962	526 354	503 855	519 253	5 283 232
- Résultat distribué (1)	440 000	495 000	495 000	495 000	990 000
<b>III- RESULTATS PAR ACTION</b>					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	25,26	23,34	23,74	24,26	198,50
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	18,73	19,14	18,32	18,88	192,12
- Dividende attribué à chaque action (1)	16	18	18	18	36
<b>IV- Nombre de salariés (effectif moyen)</b>	4	5	6	6	6
- Montant de la masse salariale de l'exercice	133 906	270 163	347 045	349 442	441 210
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc ...)	52 243	120 690	150 565	148 158	196 053

(1) Pour 2017 soumis à l'approbation de l'A.G.M du 29 mai 2018

**TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

**EXERCICE 2017**

SOCIETES Renseignements détaillés Concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux Propres autres que le capital	Quote- Part du Capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 835 680	100,00	2 300 000	2 300 000	-	-	1 501 055	257 610	99 400
SEGRIF (Belgique)	62 000	1 262 637	100,00	1 450 000	1 450 000	-	-	532 038	54 205	-
EPPE (Belgique)	62 000	794 208	100,00	750 000	750 000	-	-	1 616 220	57 019	-
Petrouitlaj-3DRD (Roumanie)	258 065	-167 832	99,94	268 800	90 233	1 001 257	-	933 395	17 276	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	2 794 896	99,90	15 230	15 230	1 125 800	-	274 978	2 794 896	-
Rail et Traction International (Belgique)	200 000	-54 749	50,00	320 000	72 625	200 420	-	104 176	40 918	-
Biopresse	45 000	-2 295 373	99,80	1	1	946 520	-	-	-182	-
Rouxel Informatique	95 420	1 304 265	60,00	917 640	917 640	-	-	945 459	222 705	101 292
Asco Instruments	115 500	1 130 046	100,00	2 547 778	2 547 778	-	-	2 130 354	261 500	-
PENTA	447 680	1 585 561	62,28	1 768 505	1 768 505	200	-	671 820	208 789	104 562
COMBRAIL	81 000	21 416	51,00	41 000	41 000	-	-	157 890	21 416	-

(1) Le résultat au 31/12/2017 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

## Commentaires sur les comptes 2017

### 1 – Immobilisations financières

Le montant brut des titres de participation enregistre une hausse de 229 K€ représentée par un complément de prix sur titres PENTA.

#### Evolution des participations

Titres de participations	31 12 2016	Acquisitions	Cessions	31 12 2017
Biopresse	1			1
PETROUTILAJ-3DRD	268 800			268 800
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000			2 300 000
SEGRIF	1 450 000			1 450 000
EPPE	750 000			750 000
Rail & Traction International	320 000			320 000
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	1 539 957	228 548		1 768 505
COMBRAIL	41 000			41 000
<b>Total des titres de participations</b>	<b>10 150 406</b>	<b>228 548</b>		<b>10 378 954</b>

Une provision pour dépréciation de 247 375 € a été constituée sur les titres Rail & Traction International et de 178 567 € sur les titres Petroutilaj-3DRD

### 2 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31 12 2016	Acquisitions	Cessions	31 12 2017
SICAV	0	0	0	0
Compte à Terme	4 750 000	9 400 000	0	14 150 000
Actions	919 781	2 592	0	922 373
<b>Total</b>	<b>5 669 781</b>	<b>9 402 592</b>	<b>0</b>	<b>15 072 373</b>

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/17 s'élève à 15 072 373 €

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 15 246 567 €

### 3 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour	31 12 2016	Augmentation	Diminution	31 12 2017
Charges d'exploitation	103 384	90 000		193 384
Charges financières	37 930	8 914		46 844
<b>Total</b>	<b>141 314</b>	<b>98 914</b>		<b>240 228</b>

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

### 4 - Variation des capitaux propres

- Montant des capitaux propres à l'ouverture	16 610 651 €
- Résultat de l'exercice 2017	5 283 232 €
- Montant des dividendes distribués en 2017	- 495 000 €
- Montant des capitaux propres à la clôture	<b>21 398 883 €</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	2 565	3 664	2 565	3 664
Clients factures à établir	259 682	34 359	259 682	34 359
Autres créances	99 567		99 567	
Débiteurs divers				
Autres produits à recevoir				
Disponibilités	86 565	133 815	86 565	133 815
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>448 379</b>	<b>171 838</b>	<b>448 379</b>	<b>171 838</b>

<b>CHARGES A PAYER</b>	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
<b>Emprunts dettes :</b>				
- Intérêts courus sur emprunts	4 369	2 638	4 369	2 638
- Intérêts sur dettes financières diverses	41 696	64 187	41 696	64 187
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés :</b>				
- Factures fournisseurs non parvenues	35 500	50 323	35 500	50 323
<b>Dettes fiscales :</b>				
- Taxes s/congés et rémunérations à payer	8 473	4 619	8 473	4 619
<b>Dettes sociales :</b>				
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	104 076	256 764	104 076	256 764
- Dettes sur participation des salariés				
<b>Autres Dettes :</b>				
- Charges à payer	25 000	25 000	25 000	25 000
- Avoirs à établir				
<b>Jetons de présence</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>219 114</b>	<b>403 530</b>	<b>219 114</b>	<b>403 530</b>

<b>PROVISIONS</b>	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	2 287			2 287
Provisions pour litiges				
Provisions sur impôts				
Autres provisions pour risques et charges	141 314	98 914		240 228
<b>Provisions pour dépréciation :</b>				
- s/ immobilisations (titres de participation)	460 876		34 934	425 942
- s/ comptes clients		12 600		12 600
- s/ autres provisions pour dépréciations	991 348	182	400	991 130
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 595 825</b>	<b>111 696</b>	<b>35 334</b>	<b>1 672 187</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		102 782		
- financières		8 914	35 334	
- exceptionnelles				

<b>MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2017</b>	<b>1 240 305</b>
<b>MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2017</b>	<b>Néant</b>

## IMMOBILISATIONS

Immobilisations brutes	Valeur brute au début de l'exercice 2017	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cessions, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice 2017
Immobilisations incorporelles	33 385			33 385
Terrains	230 000		118 500	111 500
Constructions	1 814 159		378 646	1 435 513
Agencements et aménagements	918 286		341 283	577 003
Matériel et outillage	2 084			2 084
Matériel de bureau, informatique, mobilier	86 334	3 726		90 060
Autres participations financières	10 150 406	228 548		10 378 954
Prêts et autres immobilisations financières	863 670	6 884	61 498	809 056
<b>TOTAL</b>	<b>14 098 324</b>	<b>239 158</b>	<b>899 927</b>	<b>13 437 555</b>

## AMORTISSEMENTS

Amortissements	Valeur au début de l'exercice 2017	Dotation de l'exercice	Diminution, reprise d'amortissements	Valeur à la fin de l'exercice 2017
Immobilisations incorporelles	31 276	1 884		33 160
Constructions	1 233 961	40 977	378 646	896 292
Agencements et aménagements	561 645	55 111	272 309	344 447
Matériel et outillage	2 084			2 084
Matériel de bureau, informatique, mobilier	85 407	1 093		86 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 914 373</b>	<b>99 065</b>	<b>650 955</b>	<b>1 362 483</b>

## EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
<b>TOTAL DE L'ENTREPRISE</b>	4	3	2	2	6	5

## CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2015	2016	2017
Matériel ferroviaire	0	0	30 000
Location de locaux commerciaux	686 194	685 441	202 012
Prestations aux sociétés du groupe	285 437	350 556	274 556
Recettes diverses et accessoires	86	59	60
<b>TOTAL</b>	<b>971 717</b>	<b>1 036 056</b>	<b>506 628</b>

# COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- CFD a cédé ses bureaux de Suresnes et a transféré son siège social au 24-26-28 avenue Charles de Gaulle 92150 Suresnes.

- La société a comptabilisé en 2017 un complément de prix sur les titres de sa filiale Penta pour 229 K€.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictés par le règlement ANC n° 2014-03 (arrêté d'homologation publié au JO du 15 octobre 2014), modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 (arrêté d'homologation publié au JO du 28 décembre 2016)

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **a) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels.

Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

### **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

. Constructions	20 ans
. Agencements et aménagements des constructions	10 ans
. Installations techniques	10 ans
. Matériel et outillage industriels	8 ans
. Matériel de bureau et informatique	5 ans
. Mobilier de bureau	10 ans

### **c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation.

**d) Stocks et en-cours**

Les en-cours, sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

**e) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

**f) Disponibilités**

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

**g) Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

**h) Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

**i) Note de présentation**

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2017** est de 29 118 311 €. Il était de 21 531 592 € au 31/12/2016.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un bénéfice de **5 283 232 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2017 au 31/12/2017**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Capital Social au 31 mars 2018	Nombre d'actions	Pourcentage
Madame de Coincy	7 083	25,76
Archimédia	3 936	14,31
Madame de Luppé	2 961	10,77
Madame Aymé	2 939	10,69
Madame Dechambre	2 939	10,69
Monsieur de Coincy	2 079	7,56
Monsieur Jeanin Naltet	1 968	7,16
Divers (environ 140)	3 595	13,07
<b>TOTAL</b>	<b>27 500</b>	<b>100,00</b>

Actions détenues par les salariés au 31 12 2017 : 0

### **Information concernant les mandataires sociaux**

#### **1 - Jetons de présence**

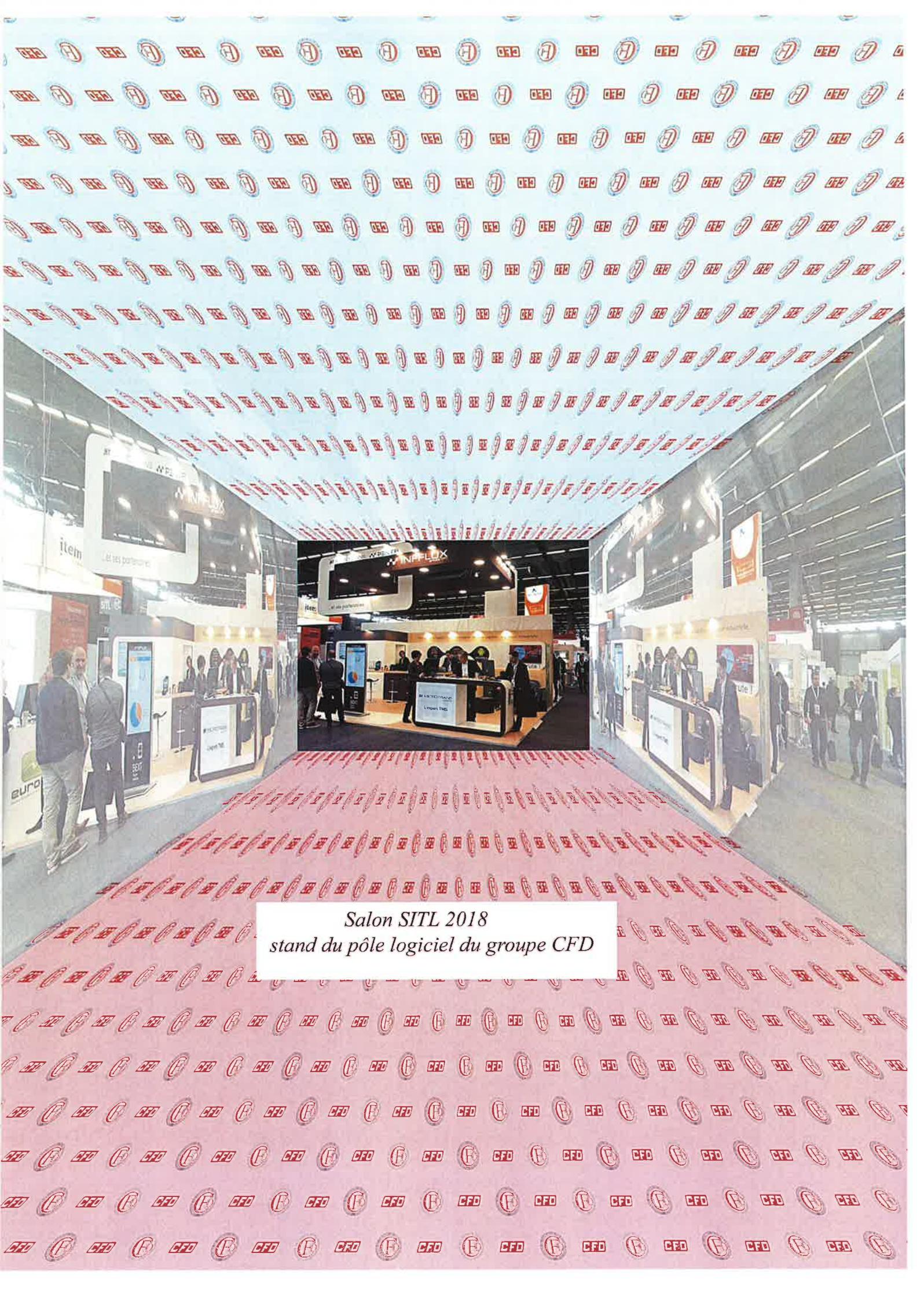
Pour l'année 2017, un montant de 25 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

#### **2 - Rémunération exceptionnelle**

Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2017, aucune somme n'a été allouée.

#### **3 - Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 16 500 euros hors taxes pour l'exercice 2017.



*Salon SITL 2018  
stand du pôle logiciel du groupe CFD*

